

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal
Séance du 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

Présents :	Gaétan DUSSOUILLEZ – Thomas GRECARD - Raphaël GROSSIORD – Sandra GROSTABUSSIAT – Florent MILLET - Christian ROCHET –
Excusés :	Jean-Michel TERRIER (pouvoir à Christian ROCHET), Sylvie GROSTABUSSIAT (pouvoir à Sandra GROSTABUSSIAT), Joris MALLAMACI (pouvoir à Thomas GRECARD)
Secrétaire	Raphaël GROSSIORD

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RÉSULTAT : BUDGET « COMMUNE »
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RÉSULTAT : BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- TAXES DIRECTES LOCALES
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- PRIX DE L'ABONNEMENT ET DE LA CONSOMMATION D'EAU : BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- BUDGET « COMMUNE »
- BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- PROPOSITION RENOUVELLEMENT CARTE AVANTAGES JEUNES 2025-2026
- PRISE ACTE BILAN ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA
- BILAN FONCTIONNEMENT DU SYSTEME ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024
- BILAN ANNUEL SUEZ SUR LE SYSTEME ASSAINISSEMENT 2024
- RAPPORT ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommé Raphaël GROSSIORD comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 26 FEVRIER 2024

Le procès-verbal du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition et d'exploitation du concept BOA par la GTJ
- Les membres du conseil valident à l'unanimité.

4. Compte Administratif, compte de gestion, affectation de résultat : Budget « Commune »

• COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire commente le compte administratif 2024 du budget « commune » :

		Budget primitif 2024	Compte administratif 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuation de charges		222.00
70	Produits de gestion courante	12 294.00	13 327.74
73	Impôts et taxes	191.39	4 325.84
731	Fiscalité locale	165 571.00	153 331.48
74	Dotations et subventions	47 978.00	57 361.49
75	Autres produits de gestion courante	29 000.00	40 231.71
76	Produits financiers		4.18
002	Excédent de fonctionnement	85 895.20	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		340 929.59	268 804.44
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	145 980.59	107 639.30
012	Charges de personnel	57 065.00	48 098.69
014	Atténuation de produits	2 390.00	2 248.00
65	Autres charges de gestion courante	94 004.00	70 126.47
66	Charges financières	6 490.00	5 969.71
023	Virement en investissement	35 000.00	
TOTAL DES DEPENSES		340 929.59	234 082.17

		Budget primitif 2024	Compte administratif 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations Fonds divers Réserves	29 279.23	34 460.20
13	Subventions d'investissement	128 263.00	11 802.31
16	Emprunts et dettes assimilées	52 093.00	750.00
021	Virement de la section fonctionnement	35 000.00	
Total des recettes d'investissement		244 635.23	47 012.51
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	25 241.23	
16	Remboursement d'emprunts	24 046.00	23 196.37
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00	
21	Immobilisations corporelles	178 848.00	52 542.32
23	Immobilisations en cours	14 990.00	
26	Autres formes de participation	10.00	10.00
Total des dépenses d'investissement		244 635.23	75 748.69

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2024. Le compte administratif est mis au vote par Mme Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

• *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2024 pour le budget « commune ».*

• COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques. L'ensemble est cohérent.

→ A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 pour le budget « commune ».

- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2024, en cumulé, a généré :

Un excédent de fonctionnement de : 34 722.27€
 Un déficit d'investissement de : 28 736.18€

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 66 640.06€ sera affecté au R 002
- La somme de 53 977.41€ sera affectée au 1068

5- BUDGET « ASSAINISSEMENT » : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Monsieur le Maire commente le compte administratif :

		Budget primitif 2024	Compte administratif 2024
RECETTES D'EXPLOITATION			
002	Excédents antérieurs reportés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	86 364.19	72 493.93
74	Dotations et participations	17 000.00	
77	Produits exceptionnels	801.00	445.38
042	Opération d'ordre entre section	42 484.79	42 484.79
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		146 649.98	115 424.10
DEPENSES D'EXPLOITATION			
002	Déficit reporté	1 136.17	
011	Charges à caractère général	60 211.00	47 137.55
012	Charges personnels et frais assimilés	7 000.00	6 739.73
66	Charges financières	6 029.26	6 001.35
67	Charges exceptionnelles	8 602.97	
042	Opérations d'ordre entre sections	52 670.58	52 670.58
023	Virement en investissement	10 000.00	
022	Dépenses imprévues	1 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		146 649.98	112 549.21

		Budget primitif Et DM 2024	Compte administratif 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Excédent antérieur reporté		
10	Dotations fonds divers réserves	2 000.00	
106	Dotations Fonds divers réserves		
13	Subvention d'investissement	32 118.00	7 048.99
16	Emprunts et dettes assimilés	11 101.88	
021	Virement de la section exploitation	10 000.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	52 670.58	52 670.58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		107 890.46	59 719.57
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes assimilés	12 514.58	12 514.58
21	Immobilisations incorporelles	28 678.13	8 596.33
020	Dépenses imprévues	1 000.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	42 485.00	42 484.79
001	Déficit d'investissement reporté de N-1	23 212.75	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		107 890.46	63 595.70

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2024. Le compte administratif est mis au vote par Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

→ ***A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2024 pour le budget « assainissement ».***

- COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques L'ensemble est cohérent.

→ ***A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 pour le budget « assainissement ».***

- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2024 a généré :

- un excédent d'exploitation de 2 874.89 euros
- un déficit d'investissement de : 3 876.13 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 1 738.88 € sera affectée au compte RI 1068
- La somme de 27 088.88 € sera affectée au compte D001 investissement

6- TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.96%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.69%

DIT que la recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ✚ Amicale des Sapeurs-pompiers : 1 402.37€
- ✚ Amicale Sportive des Moussières : 300€
- ✚ SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières : 50€
- ✚ OCCE : 910.00€

Les crédits ont été prévus au BP 2025, article 6574.

8. TARIFS – FACTURATION ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2024, décidant d'augmenter à compter du 1^{er} avril 2024 :

- De 8% la prime fixe annuelle soit 135.00€ par logement
- De 8% le mètre cube d'eau consommé soit 1.97€

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter, à compter du 7 avril 2025 :

- De 10% la prime fixe annuelle soit 148.50€ par logement
- De 10% le mètre cube d'eau consommé soit 2.17€

9. BUDGET « COMMUNE »

Monsieur le Maire procède à la lecture des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en les commentant :

		BP 2024	Budget primitif 2025
○ FONCTIONNEMENT			
Recettes			
R002	Excédent antérieur reporté	85 895.20	66 640.06
70	Produits des services	12 294.00	42 241.00
73	Impôts et taxes	191.39	189.00
731	Fiscalité locale	165 571.00	156 351.00
74	Dotations et participations	47 978.00	45 884.00
75	Autres produits de gestion courante	29 000.00	40 500.42
Total des recettes de fonctionnement		340 929.59	351 805.48
Dépenses			
011	Charges à caractère général	145 980.59	152 118.00
012	Charges de personnel	57 065.00	66 050.00
014	Atténuation de produits	2 390.00	2 400.00
65	Autres charges de gestion courante	94 004.00	89 785.37
66	Charges financières	6 490.00	5 534.11
67	Charges exceptionnelles		500.00
042	Dotation aux amortissements		418.00
023	Virement en investissement	35 000.00	35 000.00
Total des dépenses de fonctionnement		340 929.59	351 805.48
○ INVESTISSEMENT			
Recettes			
021	Virement de la sect fonctionnement	35 000.00	35 000.00
10	Dotations fonds divers et réserves	29 279.23	74 727.41
13	Subventions d'investissement	128 263.00	180 848.89
16	Emprunts et dettes assimilées	51 093.00	25 000.00
165	Dépôt et caution	1 000.00	1 000.00
Total des recettes d'investissement		244 635.23	316 576.30
Dépenses			
001	Déficit	25 241.23	53 977.41
16	Remboursement d'emprunts + caution	24 046.00	24 236.87
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00	1 500.00
21	Immobilisations corporelles	178 848.00	197 680.00
23	Immobilisations en cours	14 990.00	39 182.02
26	Autres formes de participation	10.00	
Total des dépenses d'investissement		244 635.23	316 576.30

Monsieur le Maire procède au vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 351 805.48€

- Section d'investissement : 316 576.30€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve budget primitif 2025 pour la commune.

10. BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire procède à la lecture des recettes et des dépenses d'exploitation et d'investissement en les commentant :

		Budget 2024	Budget primitif 2025
○ EXPLOITATION			
Recettes			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	86 364.19	79 326.17
74	Dotations et participations	17 000.00	8 000.00
77	Produits exceptionnels	801.00	
042	Opérations d'ordre entre sections	42 484.79	42 828.79
002	Excédent antérieur reporté		
Total des recettes d'exploitation		146 649.98	130 154.96
Dépenses			
002	Déficit reporté	1 136.17	
011	Charges à caractère général	60 211.00	54 400.00
012	Charges de personnel	7 000.00	7 000.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00	1 000.00
023	Virement en investissement	10 000.00	12 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	52 670.58	50 190.21
66	Charges financières	6 029.26	5 564.75
67	Charges exceptionnelles	8 602.97	
Total des dépenses de fonctionnement		146 649.98	130 154.96
○ INVESTISSEMENT			
Recettes			
001	Solde d'exécution d'inv. Report.		
021	Virement de la section fonctionnement	10 000.00	12 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	52 670.58	50 190.21
10	Dotation Fond divers	2 000.00	1 738.72
13	Subvention d'investissement	32 118.00	19 364.30
16	Emprunts et dettes assimilées	11 101.88	23 218.53
Total des recettes d'investissement		107 890.46	106 511.76
Dépenses			
001	Déficit	23 212.75	27 088.88
020	Dépenses imprévues	1 000.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	42 485.00	42 828.79
16	Emprunts et dettes assimilées	12 514.58	12 979.09
21	Immobilisations corporelles	28 678.13	23 615.00
Total des dépenses d'investissement		107 890.46	106 511.76

Monsieur le Maire procède au vote par chapitre en exploitation et par opération en investissement.

Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2025 concernant l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 130 154.96€
- Section d'investissement : 106 511.76€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve budget primitif 2025 pour l'assainissement.

11- PROPOSITION RENOUVELLEMENT CARTE AVANTAGE JEUNES 2025-2026

Monsieur le Maire fait part des tarifs pour 2025 concernant les « Cartes Avantages Jeunes du Jura », proposées

par le Conseil Général du Jura :

- Vendues 10€ dans les points de vente publics
- Achetées 9€ par la commune qui a le choix de les revendre ou de les donner.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal souhaite renouveler son opération « Cartes Avantages Jeunes du Jura », acheter les cartes et les offrir aux jeunes sous conditions (s'inscrire en mairie avant le 23 mai 2025, être âgé de 6 ans minimum, être scolarisé) ;*

12- PRISE ACTE BILAN ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

Vu le rapport d'activités 2024.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités du Parc Naturel du Haut-Jura pour l'année 2024.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2025.

13- BILAN FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Monsieur le Maire fait un point sur le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif des Moussières :

- Le mode de gestion retenu est la délégation de service public assuré par SUEZ.
- En 2024, première année avec une fréquence d'autosurveillance revue à 2 bilans. Le bilan de janvier anormalement chargé en concentration est écarté de l'analyse.
- La charge entrante du bilan de mai 2024 avec 316 EH est proche de la charge entrante des 2 années précédentes.
- Les niveaux de rejet sont respectés sur l'ensemble des bilans depuis 2022.
- Depuis 2019, les extractions de boues sont régulières et en augmentation en lien avec la diminution du taux de boues dans le bassin d'aération.
- La station est bien exploitée et entretenue depuis 2019 avec extraction régulière des boues, une bonne décantation des boues et un taux dans le BA plus faible.
- **Le fonctionnement du système est ainsi satisfaisant en raison du non dépassement de la capacité nominale de 1100EH avec une charge entrante stabilisée à 400EH, du respect du niveau de rejet en sortie et d'une production de boues équivalente à la charge traitée.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'assistance technique départementale 2024.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2025.

14- BILAN ANNUEL SUEZ SUR LE SYSTEME ASSAINISSEMENT 2024

Vu le bilan annuel sur le système d'assainissement 2024 de SUEZ.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du bilan annuel sur le système d'assainissement pour l'année 2024.

DIT que ce bilan est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2025.

15- RAPPORT ACTIVITES 2024 DE LA CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Vu le rapport d'activités 2024.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'année 2024.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2025.

16- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'EXPLOITATION DU CONCEPT BOA

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention à signer avec l'Espace Nordique Jurassien relative à la mise à disposition et l'exploitation du concept BOA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Espace Nordique Jurassien relative à la mise à disposition et l'exploitation du concept BOA.

La convention est annexée à la présente délibération.

17- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de sécurité gîtes « La Cheminée » : suite à la visite de l'établissement, un avis favorable a été rendu pour un reclassement en habitation.
- M. le Maire informe du courrier reçu du Parc Naturel du Haut-Jura, suite au comité de programmation du 24 mars pour le projet 4 saisons, les membres ont prononcé un avis d'opportunité favorable pour le projet, sans remarque particulière.
- M. le Maire fait part que le dossier concernant la rénovation énergétique des bâtiments 6 rue de Lajoux et 2 rue de la Pesse avancent : subventions sollicitées et les devis aux entreprises seront demandés prochainement. Il est demandé au conseil des noms et adresses d'artisans pour la plomberie et l'isolation.
- M. Florent MILLET fait un point sur le SIVOS : une partie des élèves sont partis en voyage scolaire et les autres prochainement. Pour ce faire, 2 financements participatifs ont été lancés. Le conseil d'école a eu lieu, rien à signaler. La directrice de loisirs a changé.
- M. Thomas GRENARD demande si la Commune ne peut pas faire un courrier à M. et Mme VENTARD, propriétaire de la maison en briques en construction afin de leur signaler que les poteaux de soutènement s'effritent et qu'il faudrait sécuriser. Un constructeur a téléphoné ce jour pour demander les plans car la construction reprendrait.
- M. Gaétan DUSSOUILLEZ informe que les pistes raquettes sont démontées et que la Commune remercie M. Jacques GROS de l'aide.
- M. le Maire rappelle que les pistes (raquettes, nordique, randonnées, pédestres et VTT) seront tracées par GPS (par Thomas GRENARD) afin de les intégrer dans le futur PLUi.
- M. Gaétan DUSSOUILLEZ fait un point sur le SICTOM : un financement pour la signalétique lié aux déchets est ouvert, il est proposé de solliciter ce financement pour l'acquisition et installation de panneaux vers l'abri.
- La matinée nettoyage aura lieu Samedi 10 mai.
- Des demi-journées « corvées » seront prévues pour le point à temps, réfection montée de la Mairie.
- M. le Maire fait un point sur le Syndicat des eaux et informe que les raccordements des forages devraient reprendre après le 1^{er} mai sur toutes les conventions sont retournées et le forage dernière semaine d'avril.

Séance levée à 22h10.

Le Maire,

Christian R



Le secrétaire de séance,

Raphaël GROSSIORD